



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Autoroutes et routes

Question écrite n° 9687

Texte de la question

M Claude Germon M le secretaire d'Etat aupres du ministre des transports et de la mer, charge des transports routiers et fluviaux, sur le probleme de l'eclairage de certaines voies (ceintures peri-urbaines, bretelles et échangeurs d'autoroute, carrefours en rase campagne) dans la lutte contre les accidents de la route. C'est la nuit que se produisent pres de la moitie des accidents mortels pour un trafic quatre fois moindre et il faut noter qu'a la seule lueur de ses phares l'automobiliste perd 70 p 100 de son acuite visuelle. Il lui demande en consequence ce qu'il compte faire pour tenir compte de ce parametre tres souvent neglige dans le dossier « securite routiere ».

Texte de la réponse

Reponse. - Il est incontestable que le risque d'accidents est plus grand et la gravite de ces accidents plus importante la nuit que le jour. Cependant, le manque de visibilite n'est pas la seule cause de cette insecurite accrue. L'augmentation des vitesses pratiquees et la fatigue des conducteurs sont a l'origine d'une part importante des accidents de nuit. En ce qui concerne les voiries de rase campagne, des etudes extremement serieuses ont mis en evidence que l'eclairage n'apporterait pas de gain significatif de securite. C'est pourquoi il n'existe pas a l'heure actuelle de programme d'extension dans ce domaine. Seuls des sites dangereux responsables d'une proportion anormalement elevee d'accidents de nuit peuvent justifier l'installation d'un eclaireage. Par contre, l'eclairage general des autoroutes et voies rapides est prevu des lors que le trafic moyen y depasse 50 000 vehicules par jour. De tels seuils ne sont pratiquement atteints qu'aux abords des grandes agglomerations. Cependant, la forte croissance du trafic constatee ces dernieres annees peut accelerer l'echecance a laquelle certains projets pourraient etre pris en consideration.

Données clés

Auteur : [M. Germon Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9687

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 février 1989, page 714